

Toute la famille est bien assurée

Un accident survient lorsqu'on s'y attend le moins. C'est pourquoi vous avez besoin d'une assurance familiale en béton. Avec Family Plan, vous n'avez plus de souci à vous faire car Allianz a pensé à tout... même à vos amis lorsqu'ils vous donnent un petit coup de main.

Cette brochure commerciale ne fait pas partie du contrat. Seules les conditions générales et particulières fixent les conditions contractuelles.

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 155.000 collaborateurs au service de 75 millions de clients. En Belgique, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.

Allianz Belgium s.a.
Rue de Laeken 35 - 1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 214.61.11



TVA : BE 0403.258.197 - RPM Bruxelles
Entreprise d'assurances agréée sous le numéro de code 0097 pour pratiquer les branches «Vie» et «non Vie»
A.R. 04/07/79 - M.B. 14/07/79 - A.R. 19/05/95 - M.B. 16/06/95.
Branche 26 (CBFA 22/08/06 - M.B. 28/08/06).

10JUN200 - Editeur responsable : M. Simons - Rue de Laeken 35 - 1000 Bruxelles - Tél. : +32 2 214 61 11



Nouveau : assurez vos petits services entre amis

Family Plan

Profitez pleinement de votre vie privée

Allianz

Même si vous n'avez pas d'enfants ni d'animaux domestiques, Family Plan reste indispensable. De plus, les personnes vivant seules et les plus de soixante ans bénéficient d'un tarif ultra avantageux.



Une garantie de base très large

L'assurance familiale intervient lorsque, dans le cadre de votre vie privée, vous causez à un tiers un dommage dont vous êtes civilement responsable. Cette garantie s'étend aussi aux membres de votre famille.

Le saviez-vous ? Family Plan couvre notamment les dommages causés:

- par vos enfants:
 - qui “kotent” ou vivent en internat
 - de moins de 18 ans qui, à votre insu, roulent avec votre voiture
 - jusqu'à un an après votre séparation de fait
- par votre mère qui habite chez vous
- par vos animaux domestiques (sauf par vos chevaux de selle)
- par votre baby-sitter ou votre femme de ménage à des tiers
- lors de l'exercice d'activités sportives
- lorsque vous renversez une vieille dame sur le trottoir
- durant une promenade à vélo
- lors d'un séjour à l'hôtel
- si une partie de la cheminée de votre maison s'effrite et tombe sur un groupe de passants.

Pour plus de détail sur l'ensemble des couvertures, contactez votre courtier.

L'option Protection juridique: parce qu'il est légitime de faire valoir vos droits

- Si vous avez subi des dommages, vous avez droit à une indemnité. Allianz:
 - vous fournit une assistance juridique en mettant en œuvre les moyens juridiques nécessaires à la défense de vos intérêts, que ce soit dans le cadre d'une procédure judiciaire ou non.
 - vous avance la franchise du contrat RC Familiale si le tiers ne la paie pas.
 - vous indemnise si le tiers responsable est insolvable.
- Vous avez droit à une défense pénale. Si vous êtes poursuivi devant le tribunal pénal pour un fait couvert par l'assurance Family Plan, celle-ci assume votre défense pénale.
- Vous avez aussi droit à une assistance en cas de disparition inquiétante de votre enfant. Nous prenons en charge les frais de recherche que vous exposez jusqu'à 6.250 euros.

L'option Gens de maison Plus* : les petits services entre amis sont couverts

En cas d'accident du travail, l'option Gens de maison Plus permet d'assurer le personnel rémunéré (votre femme de ménage, votre jardinier,...) mais aussi toutes les personnes qui viennent gratuitement vous donner un coup de main. Désormais, les petits services entre amis sont couverts.

Quelques exemples

- Vos amis vous donnent un coup de main lors d'un déménagement ou de travaux de peinture.
- Votre voisine de plus de 16 ans vient régulièrement faire du baby-sitting.
- Pensionné(e), vous recevez de l'aide de vos enfants (qui n'habitent plus sous votre toit).
- Pendant vos vacances, votre frère vient tondre votre pelouse ou vice versa.
- Vos parents vont chercher vos enfants à l'école et les gardent chez eux jusqu'à la fin de votre journée.

Dans tous ces exemples, Family Plan peut vous être très utile. En cas d'accident avec invalidité permanente, la victime est indemnisée. L'option Gens de Maison vous épargne les discussions sur la responsabilité, elle protège donc votre épargne et préserve les bonnes relations avec vos proches.

Quelles sont les indemnités prises en charge par Gens de maison Plus?

- Les frais médicaux et pharmaceutiques, l'hospitalisation et les prothèses
- Les indemnités imputables aux suites éventuelles de l'accident : incapacité temporaire, incapacité permanente ou décès.

* L'assureur est Mensura Caisse Commune d'Assurances, Entreprise d'assurance agréée, par A.R. des 25/1/1904 et 26/6/2002 pour l'assurance contre les accidents du travail M.B. 23/07/2002 - C.B.F.A. n° 0339.



Les montants assurés en un clin d'œil

Voici un aperçu des capitaux assurés tant pour la garantie de base RC Familiale que pour les options Protection Juridique et Gens de maison Plus.

Pour la garantie de base RC Familiale**	
La garantie est accordée pour:	
les dommages corporels jusqu'à:	12.500.000 € par sinistre
les dommages matériels jusqu'à*:	2.500.000 € par sinistre
Pour l'option Protection Juridique	
Type de couverture	Capitaux assurés
Défense pénale	15.000 €
Recours civil	15.000 €
Insolvabilité de tiers	6.250 €
Recherche d'enfants disparus	6.250 €
Pour l'option Gens de maison Plus	
Plus d'infos sur les garanties et les indemnités sur www.mensura.be .	

Une protection optimale pour un prix modique

Personne n'est à l'abri d'un accident. Avec Family Plan, vous pouvez dormir sur vos deux oreilles. Pour une prime attractive, vous vous protégez contre les conséquences financières des accidents du quotidien. Cette prime dépend de la composition de votre famille. Pour répondre au mieux à vos besoins, Family Plan vous propose une série de formules avantageuses pour une couverture sur mesure.

* Une franchise, indexée, par sinistre est d'application pour les dommages matériels.

**Ces montants prévus à l'A.R. du 12.01.1984 sont liés à l'indice des prix à la consommation.